



DÉCISION

N° : 2025-203

Exécutoire le : 09 JUL. 2025

Publiée / Notifiée le : 09 JUL. 2025

Visée le : 07 JUL. 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°25020 Lot 1
Travaux de confortement de la promenade du lac
Avenant n° 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle concernant les heures d'insertion

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 16/06/2025 au groupement d'entreprises Guintoli SAS – NGE Routes
Considérant la nécessité de corriger une erreur matérielle sur le nombre d'heure d'insertion et leur répartition en raison d'une mauvaise interprétation par les titulaires

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant 1 au marché 25020 lot 1 avec le groupement Guintoli SAS / NGE Route

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- GUINTOLI SAS Mandataire du groupement d'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux communaux et gens du voyage
le 04/07/2025 09:50:53

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la commande publique
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-203 : Marché n.25020 Lot 1 - Travaux de confortement de la promenade du lac - Avenant n. 01 relatif à la correction d'une erreur matérielle concernant les heures d'insertion

Date de transmission de l'acte : 07/07/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2025

Numéro de l'acte : Dec1066 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250704-Dec1066-AR

Date de décision : 04/07/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



25020 Lot 1
Avenant n°1 : heures d'insertion
Erreur matérielle

Identification de l'acheteur

Désignation du pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

Identification :	Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Adresse :	1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone :	+33479350051
Courriel :	contact@grand-lac.fr
Site Internet :	http://www.marches-publics.info

Type des contractants : Groupement solidaire :

Identification :	NGE Routes Co-traitant
Adresse :	385 Route de la Peyrouse 73800 La Chavanne
Téléphone :	
Courriel :	besvv7374-1@nge.fr
N° SIRET :	67682013700336

Identification :	GUINTOLI Groupe NGE : Mandataire
Adresse :	385 Route de la Peyrouse 73800 La Chavanne
Téléphone :	0479265150

Courriel :	2besvv7374@nge.fr
N° SIRET :	44775408600075

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-59 et R. 2391-28 du Code de la commande publique (à compléter)

Monsieur le Président de Grand Lac

Objet du marché

Objet du marché :	
Titre :	Confortement de la Promenade du Lac
Objet :	Travaux de confortement de la promenade du lac lot 1
Référence :	2025-250201

Montant du marché :	
Montant HT :	669 369,25 €
Taux de TVA :	20 %
Montant TTC :	803 243,10 €

Durée – Délais d'exécution	
Date de notification :	Lundi 16 juin 2025
Durée d'exécution :	5 mois 15 jours

Objet de l'acte modificatif

Modifications introduites par le présent acte modificatif

En raison d'une mauvaise interprétation de l'annexe à l'acte d'engagement, les heures d'insertion renseignées par les titulaires du marché sont erronées. Aussi la répartition et le total global des heures doit être modifié ainsi:

Entreprise	Nombre d'heures d'insertion
GUINTOLI	285
NGE Routes	100
Total pour le groupement :	385 Heures

Incidence financière de l'acte modificatif

L'acte modificatif n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Signature

Signature du titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MONSIEUR FAUCHE PHILIPPE DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT	LA CHAVANNE LE 30/06/2025	Philippe FAUCHE <small>Signé numériquement par : Philippe FAUCHE Nom DN : CN = Philippe FAUCHE C = FR O = GUINTOLI OU = GUINTOLI, 0002 44775408600059, Direction Régionale Date : 2025.06.30 15:06:40 +02'00'</small>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du pouvoir adjudicateur

À : AIX-LES-BAINS,
Le :

Signature :
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 04/07/2025 09:51:00

Notification de l'acte modificatif au titulaire du marché

• En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent acte modificatif »

A, le

Signature du titulaire,